



## Remboursement avec l'intérêt pour un recel successoral

Par **Jade**, le **19/12/2015** à **19:11**

Dans le cadre d'un règlement amiable avant toute poursuite judiciaire pour un recel de succession, les co-héritiers ont-ils le droit de demander au receleur d'appliquer l'intérêt au taux légal à la somme d'argent à restituer ?

Par **youris**, le **19/12/2015** à **20:41**

les co-héritiers peuvent toujours demander d'appliquer des intérêts sur la somme recelée ce qui semble logique et compréhensible.

le receleur a le droit de ne pas être d'accord, auquel cas, les héritiers pourront saisir le juge. dans un règlement amiable, il suffit que les parties se mettent d'accord.

Par **Jade**, le **20/12/2015** à **12:05**

Bonjour Youris,  
Merci beaucoup pour votre réponse.